



Entretien d un chemin prive en copopriete sans syndic ni cdc

Par **leodile**, le **29/10/2010** à **17:07**

Bonjour,
Nous habitons un lotissement de 8 maisons desservi par un chemin en copropriété fait de tout venant, sans syndic et sans cahier des charges. Les voisins ont-ils le droit de réparer le chemin sans notre autorisation?
A savoir que le chemin se termine après 2 virages sur une placette. Les sorties des 7 autres propriétaires se situent là. Nous nous sommes en début de chemin sur la ligne droite (environs 150m). Les voisins passent à vive allure devant notre sortie. Nous voulions un ralentisseur, ils nous le refusent. Raison pour laquelle nous nous opposons à la réparation du chemin. Ils ont passé outre notre opposition et ont réparé le chemin. En avaient-ils le droit? Merci de votre réponse.
Cordialement, leodile